

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée publique. Mme Gilbert explique la demande de dérogation mineure qui consiste à autoriser l'agrandissement de la maison par l'ajout d'un garage attenant à même l'abri d'auto existant. Ledit abri est actuellement situé à 1,63 mètre de la ligne latéral et est conforme. Par contre pour le transformer en garage, celui-ci devrait être à 2 mètres de la ligne latérale. La demande consiste à autoriser la transformation en empiétant de 0,37 mètre dans la marge de recul latéral.

2 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 octobre 2016, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 5 octobre 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

239-10-2016

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE

- 1 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DÉROGATION MINEURE
- 2 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - URBANISME - DÉROGATION MINEURE
 - 4.2 - RÉOLUTION - FIN DE MANDAT STÉPHANE MIMAULT
 - 4.3 - TRAVAUX - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

240-10-2016

4.1 - URBANISME - DÉROGATION MINEURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil sont en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et acceptent la demande de dérogation mineure pour le 810, rue Principale, afin de permettre l'agrandissement de la maison dans la marge de recul de 1,63 puisque celle-ci ne porte pas de préjudice sérieux au voisinage étant donné que l'abri d'auto est déjà existant.
ADOPTÉE

241-10-2016

4.2 - RÉOLUTION - FIN DE MANDAT STÉPHANE MIMAULT

ATTENDU QUE nous avons retenu les services de M. Stéphan Mimault pour la validation des données SOMAE sur le site du MAMOT et le rapport annuel;
ATTENDU QUE la municipalité a décidé de faire former un de ses employés

pour faire ce travail;
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE nous mettons fin à l'entente intervenue avec M. Stéphan Mimault par la résolution 94-04-2015 pour la validation des données SOMAE et la préparation du rapport annuel. Que nous le remercions pour son travail et ferons appel à ses services si un problème technique survenait à la station d'épuration et que notre opérateur ne serait pas en mesure de régler.
ADOPTÉE

242-10-2016

4.3 - TRAVAUX - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE Pavage Sartigan Ltée nous a fait une proposition pour des travaux d'asphaltage à trois endroits différents soit: 1er Rang Est, 5e Rang et 6e Rang;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder le contrat pour les travaux d'asphaltage de trois intersections de rangs à Pavage Sartigan Ltée au prix unitaire de 300\$ la tonne.
ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

243-10-2016

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée, il est 19 heures 10 minutes.
ADOPTÉE

Hector Provençal, maire

Linda Gilbert, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, maire